



Académie
de Nice

SNUipp

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

SPECIAL PEGC

15 Janvier 2009



FSU

91, route de Turin - 06300 NICE - Tel : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 55 24 24 - Mèl : snu06@snuipp.fr

Directeur de la publication Gilles JEAN - imprimé au SNUipp -

CONTACTS

SNUipp

Secrétaire académique PEGC

SALOME Bertrand

Tél : 06 14 63 21 31

Fax : 04 93 40 75 82

Mel : bertrand.salome@wanadoo.fr

Section Alpes Maritimes

91, route de TURIN

06300 NICE

Tel : 04 92 00 02 00

Section Var

Ave Pierre et Marie Curie

83160 LA VALETTE

Tel 04 94 20 87 33

SNES

Responsable académique PEGC

Eric MICHELANGELI

264 BD de la Madeleine

06000 NICE

Tel. 0497118153

FAX 0497118151

Mel: s3nic@snes.edu

Vos représentants FSU

en CAPA (Installation en mars 2009)

SALOME Bertrand

JORDY Martine

GRANGER Sylvie

PASCAL M.Elise

Edito

La période nous autorise encore à vous présenter, ainsi qu'à l'ensemble des PEGC, nos meilleurs vœux pour 2009. Forts de la confiance que vous nous avez renouvelé lors des dernières élections professionnelles contrairement aux prévisions de notre ministre, nous devons rester mobilisés tant sur les aspects particuliers de notre corps en extinction que sur le métier d'enseignant et plus généralement sur l'avenir de l'Éducation Nationale.

Face à la crise économique, conséquence d'une crise financière montrant les limites d'un système incontrôlé et irresponsable, comment imaginer que la réponse soit cantonnée à sauver les banques et à en appeler à la solidarité dont, à l'évidence, nous ne partageons pas la définition avec le gouvernement ?

Les mobilisations d'avant la trêve des confiseurs nous ont permis de freiner quelque peu les ardeurs de notre ministre à sacrifier l'Éducation Nationale sur l'hôtel des finances mais il nous reste encore du chemin à parcourir pour convaincre le gouvernement à la considérer comme un investissement pour l'Avenir qu'il convient de soutenir au moins autant que le secteur marchand.

Après les mobilisations début janvier des retraités, des lycéens, des associations complémentaires de l'École, de l'ensemble des personnels et de nombre de parents d'élèves pour exiger un changement de politique en matière d'éducation, il s'agit d'élargir l'action, interprofessionnellement, pour obtenir des mesures favorables à l'ensemble des salariés:

- Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique
- Améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités
- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat
- Préserver et améliorer les garanties collectives
- Réglementer la sphère financière

ENSEMBLE, MOBILISONS NOUS

ET MANIFESTONS

JEUDI 29 JANVIER 2009

B. SALOME

RETOURNEZ aussi d'URGENCE LA FICHE DE SUIVI

SOMMAIRE

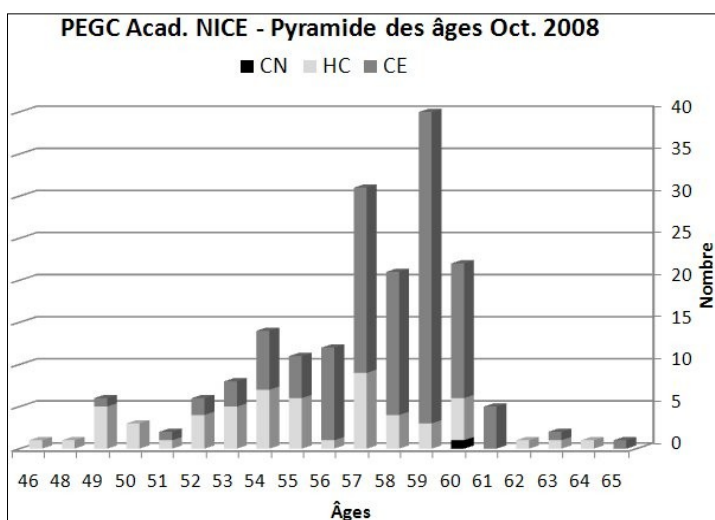
- Infos-carrière
- Elections professionnelles
- Promotions de grade
- CPA & Tps Partiels
- Calendrier
- GREVE du 29/01
- Massacre à la rentrée
- Fiche de suivi

P 1

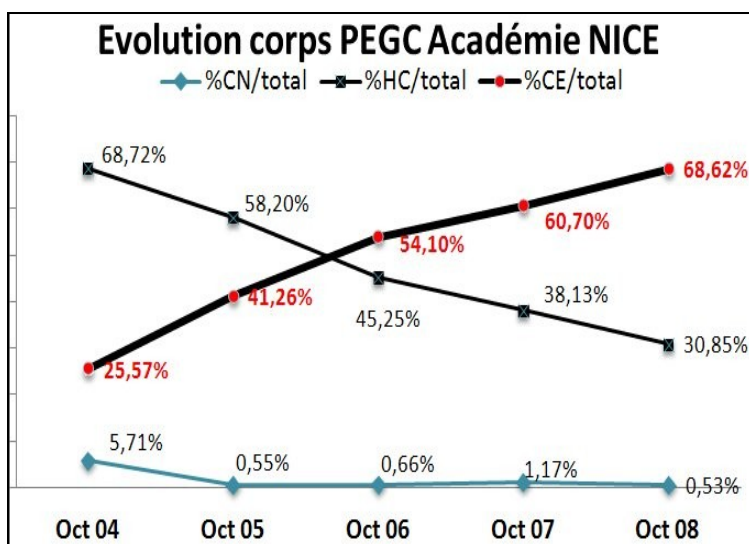
Combien sommes-nous dans l'Académie de NICE ?

Source annuaire EPP-Ministère de l'Educ. Nationale-10-08

Pegc CN		Pegc H.C.		Pegc C.E.	
Ech	oct-08	Ech.	Oct. 08	Ech.	oct-08
8	0	3	3	2	4
9	0	4	3	3	115
10	0	5	13	4	10
11	1	6	39	5	0
Total	1	Total	58	Total	129



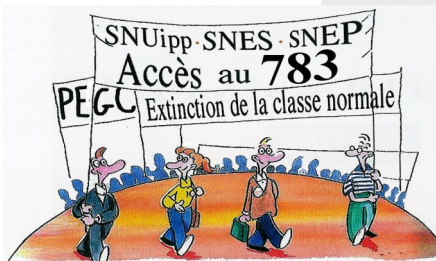
	HC	CE	ENSEMBLE
Age moyen	55 ans	57a 9 m	56 a 10 m



94%

**UNE AVANCEE
SIGNIFICATIVE**

Sur 33 départs à la retraite
annoncés, 31 collègues par-
tiront à la CE =94%



Les chiffres sont là (voir tableaux et graphiques ci-contre)

Dans l'académie de Nice, tous grades confondus, les effectifs continuent de baisser. Nous étions 188 en Octobre 2008 et une trentaine de collègues s'apprentent à prendre leur retraite à la rentrée prochaine.

Ce sont les effets inéluctables de la mise en extinction du Corps des PEGC avec comme corollaire une augmentation de l'âge moyen qui passe à 56 ans 10 mois.

C'est aussi 5,12% qui prolongent au-delà de 60 ans, signe évident des méfaits de la loi Fillon sur les retraites qui touchent tous les collègues mais tout particulièrement les femmes. Que notre Président ne se méprenne pas : il n'y a pas là d'adhésion à travailler + pour gagner + mais la contrainte à devoir travailler + longtemps pour perdre MOINS.

Ces chiffres nous rappellent, s'il était besoin, la nécessité pour les PEGC, plus encore que pour toute autre catégorie, de maintenir une forte représentation syndicale pour continuer à peser dans les négociations à venir (voir résultats des élections page suivante), ce qui est loin d'être inutile car ces chiffres révèlent aussi, à force de lutte et de persévérance, quelques avancées non négligeables :

- + de 94% des collègues sont partis à la retraite à la CE.
- de 25% de collègues à la CE en 2004, nous sommes passés à 69%. Plus de 2 PEGC sur 3! C'est probablement le meilleur de nos acquis même si nous n'avons encore aucune garantie pour que l'ensemble des collègues puisse accéder à l'indice terminal de ce grade en fin de carrière (voir page suivante).
- Aujourd'hui au nombre de 58 (dont 52 au 5° ou 6° échelon - condition d'accès à la CE-), les collègues HC sont désormais à 90% promouvables à la CE, avec des délais d'attente dans la HC qui diminue régulièrement
- La classe normale est désormais réduite à 0,5%

La mobilisation, derrière vos élus de la F.S.U. s'avère plus que jamais nécessaire car, malgré les avancées, il reste du chemin à parcourir pour permettre au plus grand nombre d'atteindre l'indice 782 avant le départ à la retraite (Cela passe par la réduction de la durée dans les échelons et un ratio encore plus conséquent : termes de nos revendications pour tous!).

De même, seule l'extinction effective des grades, à commencer par la Classe Normale permettra d'envisager des mesures d'assimilation au profit des collègues retraités qui sont partis sans bénéficier des derniers acquis.

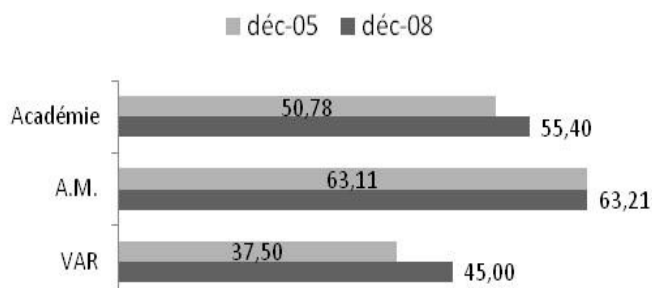
ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les chiffres 2008

Inscrits	195
Votants	146
Exprimés	139
% Participation	74,87%

SNUIPP	77 voix	55,40%	2 Tit. + 2 Sup.
SNCL	44 voix	31,65%	1 Tit. + 1 Sup.
SE UNSA	18 voix	12,95%	Aucun siège

Comparatif élections en % de voix



Vos élus F.S.U. sortants



Ch. Leturcq



P. Christmann



C. Biasini



D. Dulau

auxquels nous rajoutons D. Barbero et A. Ranvin, retraités

Aux dernières élections professionnelles pour la CAPA des PEGC, la liste F.S.U. est arrivée en tête dans les A.M. comme dans le Var et progresse encore avec plus de 55% sur l'ensemble de l'académie de Nice.

Nous remercions tous les collègues de la confiance qu'ils nous ont accordée et nous engageons, comme par le passé, à jouer pleinement notre rôle de représentants du personnel dans toutes les instances paritaires.

La tâche reste lourde car la réduction de nos effectifs ne nous fait pas moins enseignants du second degré dans un contexte de réformes «Darcos» essentiellement motivées par les seuls impératifs économiques. Par ailleurs, notre spécificité de « PEGC en extinction » de quasi 57 ans d'âge moyen, implique des questions bien spécifiques à notre corps et des suivis individuels assurés par les syndicats de la F.S.U. auxquels nombre d'entre vous ont déjà fait confiance.

La nouvelle composition de la CAPA des PEGC ne prendra effet qu'en mars (voir en page 1). Aussi, à l'heure qu'il est, nous tenions à remercier, pour leur dévouement et leur disponibilité, ceux des collègues qui siégeront encore une fois lors de la CAPA de février avant de passer le témoin.

Calendrier prévisionnel

14-15 janv.	GT Situations médicales (Mvt inter)
22-janv.	GT (Mvt Inter) + CAPA Promos Echelons
17-fév.	GT Postes adaptés
19 - 20 fev.	GT prépa circ mvt intra
30 mars	CAPA Postes adaptés + Cong. Forma
13 - 14 mai	GT situations médicales (mvt intra)
15 mai	CAPA Mouvement intra
	CAPA Promo grade + notation

C.P.A.

Attention dates limites 30 janvier 2009

Pour la C.P.A. Conditions: 57 ans au 31/12/2009, 33 années de cotisations dont 25 ans minimum dans le service public au 31 août 2009. **Fin de CPA :** soit à 60 ans, soit jusqu'à obtention du nombre de trimestres requis pour l'obtention de la retraite maximale avec pour limite 65 ans.

Les diverses options possibles décrites dans les annexes nous rappellent, s'il le fallait, la très forte dégradation des conditions offertes aux collègues en matière d'aménagement de fin de carrière.

Pour plus d'infos prendre contact d'urgence

Temps partiel

Pour le Temps Partiel:

La quotité ne peut être ni inférieure à 50% ni supérieure à 90%. Entre 80 et 90 % le taux de rémunération est légèrement majoré.

Distinguer le Temps Partiel de droit (pour raisons familiales) ou sur autorisation.

ATTENTION

Le taux de surcotisation est très important

Accès au corps des certifiés et des professeurs d'EPS (listes d'aptitude décrets 1972)

ATTENTION aux conditions de reclassement

Saisie sur SIAP du 8 au 28 janvier midi 2009.

Si vous êtes promouvable à la CE, retournez la fiche syndicale de contrôle.

Pour toute autre demande, prenez contact avec le secrétaire académique des PEGC du SNUipp ou avec la responsable des PEGC du SNES (voir page1).

Promotions corps-grade

Note de service publiée au BO N°48 du 18 décembre 2008

La note de service

Sur le fond, rien de changé puisqu'il s'agit toujours, au prétexte d'introduire le mérite, de créer d'énormes disparités d'une académie à l'autre, rompant ainsi avec le principe d'équité de traitement lié au caractère national des critères retenus auparavant. Aujourd'hui, c'est le grand écart: certaines académies ont maintenu le statu quo (anciens critères) quand d'autres ont bloqué à 140 points l'impact de l'ancienneté pour un PEGC HC6 depuis 4 ans et accordé quelques 160 pts au parcours professionnel ! Rappelons que notre revendication de retour aux anciens critères nationaux est sous-tendue par le souci d'un traitement équitable mais aussi d'assurer à tous la possibilité d'atteindre l'indice terminal de la CE et ce d'autant que, lors du passage à la HC, d'autres critères que la seule ancienneté dans la CN avaient été pris en compte.

Fort heureusement dans notre académie, nos interventions et argumentations ont abouti (voir ci-contre) à limiter la part du parcours professionnel entre 60 et 70 points face aux 220 points d'ancienneté de carrière dont bénéficie un collègue à la HC6 depuis 4 ans.

Indépendamment des 10 points accordés pour affectation en établissement type « ZEP », s'ajoute la somme des notes pédagogique et administrative, ce qui avec un maximum constaté de 39/40 correspond à 3 points d'écart avec la moyenne constatée.

Quant aux bonifications, elles représentent une différence max de 20 points qui, dans la réalité, se limite pour 83% des collègues à 12 points entre une « excellente candidature » et une « bonne candidature ».

Ainsi, nous en sommes, le plus souvent, à un écart max de 15 points pour l'ensemble des paramètres liés au mérite, ce qui permet de gagner un an au titre du mérite.

Il reste que nous avons relevé en CAPA des anomalies flagrantes entre note administrative et bonification du Chef d'établissement (20 sur 20 d'un côté pour 0/6 de l'autre). Idem pour les différences entre note pédagogique et bonification des IPR.

Notre intervention l'an dernier nous a permis d'insérer dans la circulaire rectoriale le fait que les avis des IPR et Chefs d'établissement « doivent porter sur l'ensemble de la carrière ». Cette année, suite à notre intervention, cette mention apparaît en clair dans la circulaire ministérielle citée en référence.

Cela devrait permettre de rectifier les anomalies qui persisteraient.

CONTACTEZ

vos nouveaux élus de la F.S.U.

SALOME Bertrand : bertrand.salome@wanadoo.fr
JORDY Martine : martine.jordy@ac-nice.fr
GRANGER Sylvie : sylvie.granger@yahoo.fr
PASCAL M. Elise : jmeas.pascal@free.fr

Rappel des critères Académie de NICE

1. Maintien de l'ancien barème pour l'ancienneté

Soit 30 pts par échelon + 10 pts par année dans l'échelon :
 $(30 \times 6) + (10 \times 4) = 220$ pts pour un collègue HC6 depuis 4 ans

2. Affectation sur poste type ZEP : 10 points

3. Notes administrative et pédagogique additionnées et donc sur 40 points

4. Bonifications (C Etab Principaux— I.P.R.) : voir ci-dessous

Valeur	Avis Principaux		Avis IA-IPR	
	Proposition		Proposition	
	initiale	retenue	initiale	retenue
Excellente candidature	10 pts	6 pts	15 pts	14 pts
Très bonne candidature	8 pts	4 pts	12 pts	10 pts
Bonne candidature	3 pts	2 pts	6 pts	6 pts
Candidature recevable	0 pt	0 pt	0 pt	0 pt

Calendrier

Ouverture de SIAP et I.Prof : Dates à surveiller

Conseils

1. Consulter le BO 48 du 18/12/2008 et la circulaire rectoriale (dès sa sortie) pour vérifier si vous êtes promouvable.
2. Surveiller sur SIAP et IProf si vous apparaissez bien dans le tableau d'avancement (l'inscription est automatique)
3. Remplir et retourner la fiche de suivi . NB: Dans un premier temps, vous ne pourrez porter les bonifications.
4. Communiquer par mail ou téléphoner ces bonifications dès que vous en avez connaissance (voir sur I.Prof selon calendrier indiqué dans la circulaire rectoriale à venir).
5. Signaler rapidement toute anomalie constatée (voir ci-contre) par mail avec argumentaire de sorte que vos élus puissent intervenir efficacement en CAPA prévue le 15 MAI 2009

Incertitude

La plus grande incertitude concerne bien évidemment le ratio. Suite à nos interventions répétées auprès du Ministère, le ratio est passé l'an dernier de 28,42% à 37,65% pour tenir compte de l'extinction du corps. En effet, un taux fixe équivaldrait à une baisse sensible du volume puisqu'appliqué à un nombre de promouvables en baisse régulière.

Le SNUipp demandera à nouveau une audience au Ministère dans le courant de janvier sur la question des PEGC

Candidature à la Classe Exceptionnelle

Au 1er septembre 2009

- Fiche syndicale de contrôle -

VOIR AUSSI FICHE SYNDICALE DE SUIVI DANS le Supplément à l'US N°676 du 22/12/08

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Établissement d'exercice :

Adresse personnelle :

(Très importants) Tél :et/ou Mail:

Peuvent accéder à la classe exceptionnelle de leur corps, les agents appartenant à la hors classe ayant atteint au moins le 5ème échelon de cette classe au 31 Déc. 2008, y compris ceux nommés stagiaires dans d'autres corps.

Ces agents doivent être en position d'activité (y compris un congé de longue maladie ou de longue durée), mis à disposition d'une autre administration ou d'un organisme, en position de détachement ou affectés dans les TOM.

Rappel: 6 mois d'exercice au moins dans la classe exceptionnelle sont nécessaires pour bénéficier d'une pension de retraite sur la base de la rémunération correspondante.

ELEMENTS DE BAREME

Envoyez sans attendre votre fiche de suivi et communiquez-nous, dès que vous les aurez, les éléments 6 et 7 qui ne vous seront connus sur Iprof que très tard.

1. Échelon Hors Classe au 31 déc 2008 : x 30 points →

2. Nbre d'années d'exercice dans la **H.C.6** au 31/12/08: . ..ans x 10 points →

3. Exercice en ZEP, Zone sensible : 10 points →

4. Note administrative sur 20 →

5. Date dernière inspection: .../.../.....et Note pédagogique sur 20 →

Sous total des éléments connus (1+2+3+4+5) →

6. Bonification Chef d'établissement (0-2-4 ou 6) →

7. Bonification I.P.R. (0-6-10 ou 14) →

Total (sera rempli par nos soins): →

CONTACTS : Secrétaire académique SNUipp: SALOME Bertrand Tél Perso: 0614632131

FAX: 0493407582 Mel: bertrand.salome@wanadoo.fr

Responsable académique SNES: Eric MICHELANGELI Tél: 0497118153

Mel : eric.michangeli@nice.snes.edu

Adressez

cette fiche à :

PROMOTIONS

PEGC

SNUIPP

91, route de Turin

06300 NICE

Tél.: 04 92 00 02 00

SNES

264, Bd de la Madeleine

06000 NICE

Tél 04 97 11 81 53

ATTENTION

Pensez à nous communiquer (voir adresses mail et Tél ci-dessous et non par courrier), les éléments 6 et 7 ainsi que vos arguments en cas de désaccord

Je suis adhérent(e)

☐ Au SNUipp

☐ Au SNES

JOURNEE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE DU 29 JANVIER POUR LA FONCTION PUBLIQUE ... Toutes & Tous EN GREVE et dans les MANIFESTATIONS

Les organisations syndicales de la Fonction publique s'inscrivent totalement dans la déclaration commune de propositions et revendications signée le 5 janvier 2009 par les 8 organisations au plan interprofessionnel.

En appelant les fonctionnaires et agents publics à participer massivement à la grève et aux manifestations **le 29 janvier prochain**, elles entendent exiger du gouvernement des réponses à leurs revendications portant sur :

- ➔ L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 ;
- ➔ L'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents ;
- ➔ Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité et l'aggravation des conditions de travail ;
- ➔ Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Sans prise en compte de ces exigences, elles prendront les dispositions pour donner les suites à cette journée.

A cet effet, elles conviennent de se revoir consécutivement à la rencontre des organisations syndicales au plan interprofessionnel prévue le 2 fév. 2009.

PARIS, le 7 janvier 2009



Nouveau massacre à la rentrée

En effet, le budget 2009 prévoit 5 500 suppressions d'emplois dans les collèges et les lycées. À cela s'ajoutent les 1 000 emplois de stagiaires supprimés, qui feront perdre l'équivalent de 450 postes à temps complet dans les établissements.

Pour notre académie, la note est plus que pimentée, alors que le prétexte démographique ne peut en aucune manière être invoqué :

- -54 emplois pour les collèges et les lycées (chiffre provisoire car d'autres suppressions doivent être prononcées "au titre du remplacement")
- -110 emplois dans le 1er degré
- -10 emplois d'administratifs supprimés
- +10 emplois d'infirmières
- 0 emploi de CoPsy et de CPE !

Pour mémoire, à la rentrée dernière avec – 79 emplois le recteur a fermé près de 400 postes dans nos collèges et lycées !

Tout indique que nous aurons à nouveau à nous mobiliser pour le service public d'éducation et pour nos conditions de travail, tout particulièrement dans l'académie de Nice, qui risque fort, dans ces conditions, de rester la plus mal dotée de France métropolitaine.

Dans ce contexte, les **manifestations du 17 janvier et la grève du 29 janvier** prochains seront autant de rendez-vous cruciaux pour la profession



**Dès aujourd'hui, par notre cotisation syndicale, donnons au SNUipp, SNES
les moyens matériels pour continuer d'agir. Syndiquons-nous.**

Retournez le bulletin simplifié à votre section départementale Snuipp ou SNES (voir page 1) qui vous retournera le bulletin complet accessible sur
http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/cotisation2008_2009.pdf - <http://83.snuipp.fr/IMG/pdf/buladhes-2008-2009.pdf> - <http://www.nice.snes.edu/div/bul08-09.pdf>

SNUipp - SNES - Académie de Nice Bulletin d'adhésion simplifié

Je soussigné(e) Mme, Mlle, M NOM. Prénom.

Adresse personnelle.

Souhaite adhérer au Snuipp, au SNES

A le

Signature